

inFO militante

N° 3393 du 8 au 21 novembre 2023

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



Pimel

Par tous les temps,
nos revendications!

© F. BLANC



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

Quand tout prouve la justesse des revendications de FO...

- Budgets 2024 : derrière la litanie des 49.3, des dépenses fiscales toujours choyées.
- Assurance chômage : la négociation entre dans le dur.
- Le sujet des aides publiques sur les bancs de l'Assemblée.
- Réforme des retraites : la hausse des petites pensions loin des promesses gouvernementales!
- Barème Macron : l'Europe appelle la France à revoir sa copie.
- 2024 ou les craintes sur l'emploi.

DROIT (page 9)

- Licenciement et vie personnelle.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Salaires : les affiches FO.

INTERNATIONAL (page 16)

- États-Unis : six semaines de grève dans l'industrie automobile pour 25% d'augmentation.
- Hong Kong vers toujours plus de répression.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 20)

- Grève au Centre Pompidou : les personnels exigent des garanties avant la fermeture pour travaux.
- À Saint-Brévin, la défense sans relâche des établissements médico-sociaux de Mindin.
- Carrefour : FO va renforcer l'accompagnement des salariés des magasins mis en location-gérance.
- Dans la branche de la récupération, FO obtient une augmentation linéaire de 3,8% pour 2024.
- Réforme des retraites : FO-FNEM interpelle parlementaires et employeurs.
- Pour FO-Fonction publique, la hausse des salaires est « le préalable à toutes discussions »!

CULTURE (page 22)

- L'affaire France Télécom-Orange sur grand écran.
- « Le temps des ouvriers », rediffusé sur Arte.

PORTRAIT (page 23)

- Mickaël Bapté, délégué syndical chez Zoomalia: « Découvrir le syndicalisme a été une révélation ».



p. 22

DR



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal novembre 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts



APRÈS LA PLUIE, FO ATTEND LE BEAU TEMPS!

Ce mois de novembre a commencé par des phénomènes météorologiques violents, des tempêtes qui ont perturbé le quotidien de nombreux concitoyens, notamment à cause des coupures de courant. Nous avons appris avec une immense tristesse le décès d'un salarié d'Enedis qui intervenait pour rétablir l'électricité en Bretagne. Nos pensées vont bien entendu à sa famille et à ses proches. Nous saluons l'engagement du personnel du service public de l'électricité et du gaz, et plus généralement de l'ensemble des agents du service public.

Ce mois de novembre se poursuit par le constat de phénomènes qui persistent dans le monde du travail. Le fait que les femmes et les hommes ne touchent pas le même salaire à travail égal, et le fait que les personnes en situation de handicap sont toujours discriminées à l'embauche et dans l'accès à l'emploi. En effet, le 6 novembre les femmes ont commencé à travailler gratuitement. Les causes des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont multiples et pour l'essentiel connues : les contrats précaires (temps partiel/CDD), la sous-valorisation des métiers à prédominance féminine, la discrimination salariale et le plafond de verre, et par conséquent l'inégale évolution de carrière, en particulier avec la naissance d'un enfant. Lors de la conférence sociale qui a eu lieu le 16 octobre dernier, la Première ministre a reconnu l'échec de l'index égalité et sa nécessaire refonte. FO s'en félicite, d'autant plus que le respect de l'égalité des rémunérations permettrait d'apporter 5,5 milliards

d'euros de cotisations supplémentaires. FO revendique à travail égal un salaire égal!

En matière d'emploi pour les personnes en situation de handicap, FO revendique principalement le maintien dans l'emploi afin de lutter contre la désinsertion professionnelle, la négociation des accords handicap de droit commun en instaurant un contenu opposable, à l'instar des accords agréés, et l'amélioration, plus que jamais, des droits à la retraite des personnes handicapées. À cet égard, la confédération organise depuis de nombreuses années des supports, des formations et des moments d'échange permettant de s'informer, de s'organiser et de négocier des droits pour les personnes en situation de handicap.

Le 7 novembre, la journée nationale Travail et Handicap a eu lieu à la confédération. FO se félicite de la présence de plus de 99 représentants des unions départementales, contre 72 l'an dernier, et de plus de 27 représentants des fédérations nationales.

De plus, le 23 novembre le Duoday sera une opportunité

de plus de rencontre pour changer de regard et dépasser les idées préconçues sur le handicap. C'est une occasion unique, non seulement pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour leur binôme.

Pour FO, les réponses apportées aux questions liées à la discrimination envers les personnes en situation de handicap et sur l'égalité de rémunération salariale entre les femmes et les hommes restent timides. Les belles paroles sont insuffisantes, FO demande des actes!

À travail égal, salaire égal!

***Les belles paroles
sont insuffisantes,
FO demande
des actes!***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Quand tout prouve la justesse

Le gouvernement assurait d'une hausse substantielle des petites pensions grâce à sa réforme des retraites... Les faits lui donnent tort. Et FO avait prévenu dès l'an dernier. L'exécutif s'entête à imposer depuis 2017 un barème plafonnant le montant de l'indemnisation des salariés licenciés abusivement. La France vient de se faire rappeler à l'ordre une nouvelle fois sur ce barème que FO ne cesse de contester. Depuis des années, FO revendique une conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Même trop lentement certes, l'idée fait son chemin jusqu'à s'inviter cet automne sur les bancs de l'Assemblée. FO pointe régulièrement les effets négatifs, y compris sur la croissance, de l'absence de hausse massive des salaires et des réformes attaquant les droits. Les récents indicateurs de l'économie nationale soulignent là encore toute la pertinence de l'analyse de FO.

Budgets 2024 : derrière fiscales toujours choyés

Déjà quinze fois depuis l'an dernier et peut-être seize avec l'activation – probable – le 7 novembre dans la soirée (date du bouclage de notre édition) d'un 49.3 sur le volet dépenses du projet de loi de finances (PLF). De fait, sur les textes budgétaires pour 2024, le gouvernement a déjà appliqué cette procédure constitutionnelle au volet recettes du PLF et l'adoption en première lecture du projet de financement pour la Sécurité sociale (PLFSS) a eu

lieu après des 49.3 infligés tant aux volets recettes que dépenses. Donc, sans vote et sans débat. L'exécutif, qui parie toujours sur une croissance à 1,4% en 2024 et un haut rendement de la TVA (donc sur une dynamique de la consommation) – prévisions jugées très optimistes, notamment par le Haut conseil des finances publiques –, vise à abaisser les dépenses publiques de dix-sept milliards d'euros l'an prochain, contre seize initialement. Il

Le sujet des aides publiques sur les bancs de l'Assemblée

Le poids et la conditionnalité des aides publiques (160 milliards d'euros par an dont près de la moitié en exonérations de cotisations patronales) deviennent au Parlement de vrais objets de débats et de propositions, quoique encore très timides... C'est en tout cas une nouvelle preuve que cette problématique, soulevée par FO depuis des années, est incontournable. Ainsi, le 2 novembre les députés ont adopté un amendement au volet dépenses du projet de loi de finances pour 2024. Il vise les grandes entreprises (de plus de 5000 salariés et avec un chiffre d'affaires supérieur à 1,5 milliard d'euros) bénéficiant du plan France 2030 pour « l'investissement, l'innovation et la réindustrialisation » (54 milliards d'euros sur cinq ans dont 7,7 milliards d'euros de crédits en 2024). Le texte – qui a reçu un avis défavorable du gouvernement – prévoit de conditionner les aides versées à ces entreprises au maintien de leur activité sur le territoire pendant dix ans et de leurs effectifs pendant l'année de perception des aides. L'amendement était toutefois menacé de passer aux oubliettes en cas de 49.3...

Un patronat arc-bouté sur ses avantages

Dans le cadre du projet de loi de financement pour la Sécurité sociale (PLFSS) cette fois, les députés ont adopté mi-octobre, en commission des affaires sociales, un amendement transpartisan, présenté par les députés Jérôme Guedj et Marc Ferracci, supprimant les exonérations sur les cotisations familiales employeurs appliquées aux salaires entre 2,5 et 3,5 Smic. Pour les comptes sociaux, cette suppression d'exonérations, jugées sans effet sur l'emploi, aurait pu réduire d'environ 1,6 milliard d'euros le manque à gagner (que l'État doit compenser). Mais le Medef s'est opposé à cette mesure et le gouvernement l'a écartée. Adopté en première lecture à coups de 49.3, le PLFSS a retenu une nouvelle proposition du député Ferracci consistant à geler le montant des seuils de salaires ouvrant droit aux exonérations sur les bandeaux famille et maladie. La réduction du manque à gagner ne serait plus que de 600 millions et les effets du gel ne se feraient sentir que « progressivement », indique le député.

Valérie Forgeront

de des revendications de FO...

de la litanie des 49.3, des dépenses

affirme vouloir faire la chasse à la dépense. Mais... FO remarque que « *de nouveaux dispositifs fiscaux sont venus s'ajouter aux 465 niches fiscales en vigueur* ».

L'austérité... mais pas pour tout le monde!

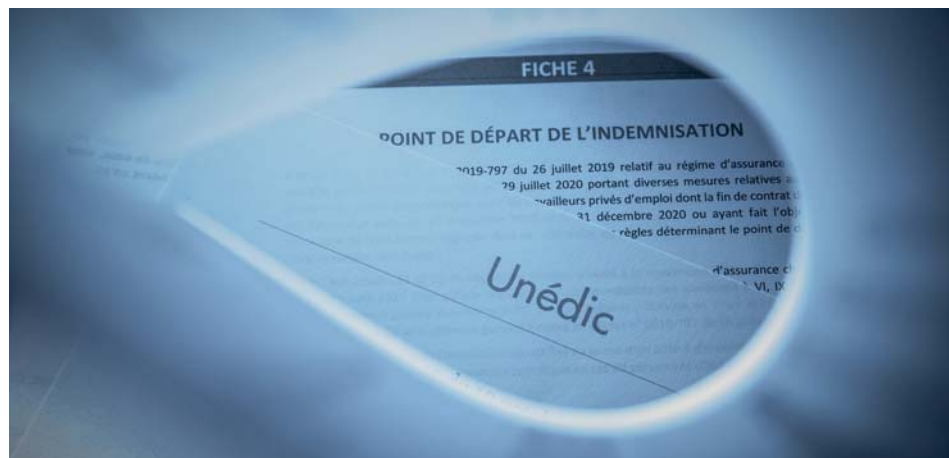
Ainsi, le PLF, qui prévoit des dépenses fiscales à hauteur de 78,8 milliards d'euros et qui fait toujours la part belle aux aides

aux entreprises, entre autres via nombre de crédits d'impôts, notamment dans le cadre de la transition écologique, « *promet l'austérité budgétaire pour les services publics et la fin des aides publiques pour les ménages, mais la poursuite des dépenses fiscales pour une minorité d'acteurs économiques* », s'indigne FO. Parmi les dépenses fiscales dont l'efficacité est non avérée, le crédit impôt recherche. Ce CIR, créé en 1983, remanié plusieurs fois et dont l'impact

en termes de créances a triplé entre 2007 et 2018, profite surtout aux grandes entreprises. Il demeure en France la première dépense fiscale, soit désormais chaque année autour de sept milliards d'euros de manque à gagner pour l'État. Ce montant équivaut aux économies demandées en 2024 aux secteurs ministériels, cela en vue d'alimenter les moyens publics pour la transition écologique...

Valérie Forgeront

Assurance chômage : la négociation entre dans le dur



Redonner des droits aux demandeurs d'emploi

« *Ce n'est pas la sauvegarde du paritarisme qui nous fera accepter une baisse des cotisations d'Assurance chômage* », prévient Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et chef de file de la délégation FO, signifiant ainsi au patronat le caractère vain qu'aurait un tel chantage. Si la contribution provisoire pourrait être levée, en revanche « *nous ne sommes pas d'accord pour faire passer la cotisation sous les 4%. Ou il faut redonner en échange des droits aux demandeurs d'emploi, a minima à hauteur de ce que vont gagner les entreprises!* », ajoute-t-il.

Il pourrait par exemple s'agir de modifier les règles concernant la contracyclicité, pour que les demandeurs d'emploi récupèrent des droits portant sur la durée d'indemnisation dès que le chômage enregistre un taux de 7%. Depuis le 1^{er} février 2023, la durée d'indemnisation est réduite de 25% tant que le taux de chômage n'atteint pas un seuil de 9%. FO porte également des revendications pour améliorer l'indemnisation des salariés saisonniers ou en contrat court.

Clarisse Josselin

La négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage entre dans sa dernière ligne droite. Les organisations syndicales et patronales se retrouveront pour deux ultimes séances de négociation les 9 et 10 novembre. Lors de la précédente réunion, le 25 octobre, le patronat a mis sur la table un premier document écrit. Il s'agit d'une proposition de plan non détaillé, reprenant les thématiques que les interlocuteurs sociaux souhaitent voir figurer dans le projet d'accord.

Le patronat a aussi fait connaître ses revendications, à commencer par une baisse du taux de cotisation chômage. Les employeurs souhaitent non seulement faire passer ce taux, actuellement de 4,05% de la masse salariale, sous la barre des 4%. Mais ils demandent aussi l'abandon de la contribution temporaire de 0,05 point mise en place en 2017 au profit du régime de garantie des salaires. Cette baisse cumulée de 0,1 point représenterait un manque à gagner d'environ 710 millions d'euros en 2023 pour l'Unédic.

Quand tout prouve la justesse

Réforme des retraites : la hausse des pensions loin des promesses gouvernementales

Le 25 octobre, lors d'une audition concernant le PLFSS 2024 devant la commission des affaires sociales du Sénat, Renaud Villard, directeur de la CNAV, a présenté un premier bilan de la revalorisation des petites pensions depuis la réforme des retraites. Et comme FO l'a maintes fois dénoncé, la hausse des petites pensions à « 1200 euros », promise par l'exécutif, tentant ainsi de faire avaler le recul de l'âge légal à 64 ans, tient du miroir aux alouettes. En effet, loin de la promesse des « 100 euros de plus par mois » en cas de carrière complète au Smic, la réforme a augmenté « de 30 euros en moyenne » l'apport du

minimum contributif pour les actifs ayant pris leur retraite en septembre dernier, a indiqué le directeur de la CNAV, sans préciser le nombre de personnes concernées. Les « 100 euros » d'apport supplémentaire s'avèrent un plafond maximum difficile à atteindre : pour se le voir appliquer via le minimum contributif dit « majoré », il faut en effet avoir cotisé plus de 120 trimestres. Or, faute de trimestres suffisants, « rares sont ceux qui touchent le minimum contributif en entier », a reconnu Renaud Villard.

Idem pour ceux qui étaient déjà à la retraite, la réforme a seulement revalorisé « de 50 euros en moyenne » la part du minimum

contributif dans la pension, et ce pour environ 500000 personnes sur 1,7 million de retraités visés d'ici septembre 2024, a indiqué Renaud Villard. Et attention : sur ces 500000 retraités, seuls 20000 ont perçu une revalorisation d'un montant maximum de 100 euros en octobre, selon le directeur de la CNAV.

Seuls 20000 retraités ont touché 100 euros de plus

« Depuis le début de cette réforme, nous avons toujours dit que cette hausse de 100 euros était de la poudre aux yeux,



Le des revendications de FO...

petites mentales!

et que peu de retraités la percevait », rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites. Au sujet de cette revalorisation des petites pensions, le ministre du Travail, Olivier Dussopt, n'a cessé de revoir ces estimations à la baisse lors de la mobilisation contre la réforme des retraites. Le premier bilan de la CNAV, même incomplet, en atteste : l'effet d'annonce massif « des 1200 euros pour tous », argué par le gouvernement, pour les travailleurs proches du Smic, est loin d'être atteint.

Ariane Dupré



2024 ou les craintes sur l'emploi

La consommation des ménages est à l'image de leur moral : peu vigoureuse. Si l'indicateur qui mesure la confiance des ménages a gagné un point en octobre, à 84 points, il reste toujours très en deçà de sa moyenne (100) sur une longue période, rappelle l'Insee. De fait, la consommation, le traditionnel moteur de la croissance, qui prend part pour plus de 60% dans le PIB, traduit ce petit moral des ménages. Des ménages qui doivent faire face à une inflation toujours forte, même si elle reflue légèrement, et cela sans hausse massive des salaires, des pensions ou encore des minima sociaux. En hausse de seulement 0,2% en septembre, après une baisse de 0,6% en août, la consommation affiche une hausse globale de 0,7% au troisième trimestre (de juillet à septembre). Faible, donc, tandis que sur un an, la consommation des ménages a reculé de 3%.

« Avec une croissance aussi faible, difficile de créer des emplois »

« Dans un environnement dégradé, l'économie française se tient », martèle de son côté le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. L'exécutif maintient sa prévision d'une croissance de 1% en 2023 (quand l'Insee et la Banque de France l'estiment plutôt à 0,9%) et de 1,4% en 2024, prévision jugée

optimiste. Alors qu'une croissance plus faible aggraverait encore la situation de l'emploi, le gouvernement poursuit toutefois, pour 2024, dans un axe de mesures sévères visant une réduction drastique (de seize à dix-sept milliards d'euros) des dépenses publiques, cela en vue d'un déficit public ramené l'an prochain à 4,4% du PIB (contre 4,9% en 2023). Or, la croissance du PIB au troisième trimestre 2023 n'est que de 0,1%, après 0,6% le trimestre précédent. « Avec une croissance aussi faible, difficile de créer des emplois », analyse l'Observatoire des conjonctures économiques (OFCE), rappelant que ce sont des mesures publiques – abandonnées depuis – qui ont permis de protéger nombre d'emplois pendant la pandémie et au début de la crise des prix de l'énergie. Autre signe de fragilité et alors que la réforme de l'indemnisation pèse sur les demandeurs d'emploi : le chômage est en hausse ce troisième trimestre en France. Une hausse de 0,6% concernant la catégorie A (demandeurs d'emploi sans aucune activité) et même de 0,7% en métropole. Une hausse aussi de 3,1% concernant la catégorie B (les personnes ayant exercé une activité réduite de 78 heures au maximum par mois). Fin octobre, l'OFCE, pointant « un contexte relativement morose » qui pèse sur la croissance, faisait part de sa crainte d'une remontée du chômage à 7,9% en 2024 et de quelque 50 000 destructions d'emplois...

Valérie Forgeront

Barème Macron : l'Europe appelle la France à revoir sa copie

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe demande à la France de réexaminer le barème prud'homal qui plafonne le montant de l'indemnisation des salariés licenciés abusivement. Dans une recommandation adoptée le 6 septembre 2023, il considère en effet que la législation sur l'indemnisation des licenciements abusifs doit garantir la prise en compte du préjudice réel subi par les victimes et des circonstances individuelles de leur situation. Or le barème Macron ne le permet pas, comme n'a eu de cesse de le dénoncer FO. Cette recommandation, qui figure parmi les outils les plus importants du Conseil de l'Europe, fait notamment suite à la réclamation collective déposée par FO et à la décision du CEDS reconnaissant l'inconventionnalité du barème.

C. J.

DISPONIBLE

EN 3 FORMATS*



17 €

Agenda bureau
format : 210 x 297 mm



10,50 €

Agenda médium
format : 165 x 240 mm



2,10 €

Agenda poche
format : 90 x 168 mm

Dans l'agenda 2024 vous trouverez :

les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des organisations FO,
un planning annuel, un plan de métro, un atlas et bien d'autres adresses utiles.

**PASSEZ COMMANDE AUPRÈS DES DÉLÉGUÉS FO
OU SUR BOUTIQUE-FO.FR**





Licenciement et vie personnelle

Un motif tiré de la vie personnelle peut justifier un licenciement, mais à condition d'avoir une influence avérée sur la vie professionnelle du salarié.

Un salarié est engagé par une société en 2007 avec reprise de son ancienneté à compter du 3 janvier 2006.

L'employeur, lui reprochant d'avoir commis des infractions au code de la route sur son temps de trajet avec le véhicule de fonction de l'entreprise, le licencie pour faute grave le 13 décembre 2016.

Le salarié saisit la juridiction prud'homale afin de faire reconnaître son licenciement sans cause réelle et sérieuse.

La cour d'appel de Versailles fait droit aux demandes du salarié en se fondant, notamment, sur la circonstance que les infractions avaient été commises alors que le salarié n'avait pas encore commencé sa journée de travail.

L'employeur exerce un pourvoi en cassation au motif que peu importe que les infractions aient eu lieu en dehors de son temps de travail, ce qui importe en revanche c'est qu'elles aient été commises avec le véhicule de fonction.

La Cour de cassation, qui rejette le pourvoi, a rappelé qu'« un motif tiré de

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 1232-1 du Code du travail dispose :

« Tout licenciement pour motif personnel est motivé dans les conditions définies par le présent chapitre.

Il est justifié par une cause réelle et sérieuse. »

L'article L 1235-1 du Code du travail, sur le rôle du juge, précise :

« (...)

À défaut d'accord, le juge, à qui il appartient d'apprécier la régularité de la procédure suivie et le caractère réel et sérieux des motifs invoqués par l'employeur, forme sa conviction au vu des éléments fournis par les parties après avoir ordonné, au besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles.

Il justifie dans le jugement qu'il prononce le montant des indemnités qu'il octroie. Si un doute subsiste, il profite au salarié. »

la vie personnelle du salarié ne peut, en principe, justifier un licenciement disciplinaire, sauf s'il constitue un manquement de l'intéressé à une obligation découlant de son contrat de travail » (Cass. soc., 4 octobre 2023, n°21-25421).

Elle se fonde sur les différents constats que la cour d'appel a retenus :

– les infractions au code de la route avaient été commises durant les temps de trajet, pendant lesquels le salarié n'était pas à la disposition de l'employeur : l'article L 3121-4 dispose que le temps pour se rendre sur son lieu de travail n'est pas du temps de travail effectif;

– l'outil de travail mis à sa disposition n'avait subi aucun dommage : des dommages au véhicule de fonction auraient pu justifier la faute grave (Cass. soc., 19 janvier 2022, n°20-19742);

– le comportement de l'intéressé n'avait pas eu d'incidence sur les obligations découlant de son contrat de travail en tant que mécanicien.

La frontière entre vie professionnelle et vie personnelle reste toutefois tenue lorsqu'un véhicule de fonction est au cœur du litige.

Secteur juridique



Guillaume G. sociétaire a dit :

“J’attends que mon conseiller me propose des contrats adaptés à mon évolution de vie.”

On s’adapte toujours à vous, Guillaume.

Bilan personnalisé

Faites **le point sur votre situation actuelle** avec votre conseiller.



La Macif,
c’est **vous.**

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



**PLUS QUE JAMAIS LE SYNDICAT DE
LA FEUILLE DE PAPIER**

**FACE À L'AUSTÉRITÉ ET À L'INFLATION
HAUSSE DES SALAIRES**

WWW.FORCE-OUVRIERE.FR

SALAIRES, SMIC, POINT D'INDICE, RETRAITES, MINIMA SOCIAUX





À L'AUSTÉRITÉ !

FO

Toutes vos envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !



Parce que les vacances c'est essentiel,
vos Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année

- > Pour toute la famille
- > Pour des dépenses en France et à destination de l'UE
- > Valables 2 ans en plus de l'année d'émission et échangeables en fin de validité

Comment en obtenir ?

- > Secteur privé : contactez votre CSE
- > Entreprises de moins de 50 salariés sans CSE : parlez-en à votre employeur
- > Fonction publique d'État : rendez-vous sur www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- > Fonction publique Hospitalière : rendez-vous sur www.cgos.fr
- > Fonction publique Territoriale : contactez votre organisme social (COS, CAS, amicale du personnel)

Choisissez le Chèque-Vacances
qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES CONNECT
l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES CLASSIC
le format papier



Laissez-vous guider par les inspirations de notre réseau de proximité au cœur des territoires et par les offres de toutes les enseignes acceptant le Chèque-Vacances :

Leguide.ancv.com



États-Unis : six semaines de grève dans l'industrie automobile pour 25% d'augmentation

Les travailleurs américains de la construction automobile remportent une belle victoire après six semaines de grève.

« **D**es profits records signifient des contrats records! », résume Shawn Fain, président du syndicat américain UAW (United Auto Workers). Après une grève de six semaines, les ouvriers des trois plus gros constructeurs automobiles du pays ont obtenu gain de cause : 25% d'augmentation salariale sur les cinq prochaines années, une unification des grilles de salaires chez General Motors, des primes pour les retraités et même des créations de postes chez Stellantis, ainsi que le sauvetage d'une usine dans l'Illinois. « *Lorsque le mouvement est historique, que le soutien politique est historique, le résultat ne peut être qu'historique à son tour* », souligne Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international de FO. « *Bien que loin de la revendication initiale des syndicats (+40%), l'augmentation obtenue est néanmoins très satisfaisante.* »

Au plus fort du mouvement, jusqu'à 45 000 des 146 000 adhérents du syndicat United Auto Workers (UAW) avaient cessé le travail. La grève avait notamment mis à l'arrêt la Kentucky Truck Plant de Ford, qui dégage à elle seule un chiffre d'affaires de 25 milliards de



© BRITANNY GREESON/THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA

dollars par an. « *Les employés de l'automobile ont fait d'énormes sacrifices lors du sauvetage du secteur après la crise de 2007-2009.* » Ils avaient accepté les suppressions de postes, les coupes dans les salaires et les contrats de protection sociale. « *Aujourd'hui, les dirigeants reçoivent beaucoup d'argent et les ouvriers veulent leur part* », a rapporté à l'AFP Susan Schurman, professeure à l'université Rutgers, spécialisée dans les relations au sein du monde du travail. General Motors annonçait par exemple,

le 24 octobre dernier, des résultats supérieurs aux attentes avec un bénéfice net de 3,06 milliards.

En Suède, les salariés de Tesla prennent le relais

Si l'industrie automobile américaine semble en avoir fini avec les grèves, les salariés suédois de Tesla, autre constructeur américain qui rejette l'implantation des syndicats dans ses ateliers, ont pris le relais. Dix ateliers se sont ainsi mis en grève le 27 octobre, à l'appel d'IF Metall, s'opposant au refus de leur employeur de signer une convention collective. Le 3 novembre, dix-sept autres ont rejoint le mouvement, soit un débrayage de 600 mécaniciens au total. Le 7 novembre, alors que les négociations étaient toujours en cours, le mouvement a reçu le renfort des travailleurs du transport. Les dockers ont bloqué le chargement et déchargement des véhicules électriques dans quatre grands ports. Et annoncé que la grève pourrait s'étendre à tous les ports le 17 novembre.

Sandra Déraillot

Hong Kong vers toujours plus de répression

Le chef de l'exécutif hongkongais, John Lee, a indiqué lors de son discours annuel de politique générale qu'une nouvelle loi sur la sécurité nationale serait promulguée en 2024. Avec deux grandes tendances : la lutte contre « *les forces extérieures qui continuent de s'immiscer dans les affaires du pays* », et le développement de « *l'éducation patriotique pour [renforcer] l'identité nationale (...) et s'aligner sur la loi sur l'éducation patriotique de la République populaire de Chine.* » Des perspectives pour le moins inquiétantes alors que déjà, depuis l'imposition d'une loi sur la sécurité nationale par Pékin en 2020, au moins 280 personnes ont été arrêtées parmi les défenseurs des droits humains, les syndicalistes, les travailleurs sociaux, les politiques pro-démocratie. Et la totalité de ceux qui ont comparu devant la justice ont été condamnés à des peines de prison.

S. D.



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Pour 13 millions de retraités, l'augmentation de la pension complémentaire Agirc-Arrco, à hauteur de 4,9%, prend effet en ce mois de novembre. Par ailleurs, outre l'entrée en vigueur, et ce jusqu'au 31 mars, de la trêve hivernale, est à noter une hausse de tarif de 1,50 euro, au 1^{er} novembre, de la consultation médicale, notamment chez un généraliste de secteur 1. Celle-ci passe de 25 euros à 26,50 euros. La Commission de régulation de l'énergie annonce quant à elle une hausse du prix repère de vente du gaz naturel pour les consommateurs résidentiels. « *Entre octobre et novembre 2023, la part variable hors taxes (HT) d'un consommateur type cuisson/eau chaude et chauffage augmente de 3,83 euros/MWh, une hausse résultant de la remontée des prix de gros du gaz observée cet automne.* » **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,52 €

Le Smic a augmenté de 2,22% au 1^{er} mai 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,25 euro, passant de 11,27 à 11,52 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3666 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 141,99 €** Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 323,91 €** Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 505,83 €** Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 181,92 €** Par enfant en plus à charge.
- 71,00 €** Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

- +0,1%** en octobre 2023 (-0,5% en septembre 2023).
- +4%** en octobre 2023 sur un an (+4,9% en septembre 2023).

En octobre 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,1% sur un mois et de 4% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90%** Assurance vieillesse.
- 0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15%** Tranche 1.
- 8,64%** Tranche 2.
- 0,024%** Apec.
- 0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86%** Tranche 1.
- 1,08%** Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

- 4,92 €** (brut) **Valeur du point.**
- 5904 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1750,86 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 361.

- 11,10%** **Retenue pour pension.**
- 9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Carrefour : FO va renforcer l'accompagnement des salariés des magasins mis en location-gérance

Trente-sept nouveaux magasins Carrefour seront mis en location-gérance en 2024. Face à l'accélération de l'externalisation et au non-respect de la clause sociale par certains locataires-gérants, FO va renforcer l'accompagnement syndical des salariés concernés.

La destruction du modèle intégré de Carrefour France s'accélère. Le 20 octobre, le groupe a annoncé le passage en 2024 de 37 nouveaux magasins en location-gérance (16 hypermarchés, 21 supermarchés) comptant 4000 salariés. Ces externalisations s'ajoutent à la longue liste de magasins dont l'exploitation a été cédée, depuis cinq ans, à des franchisés ou locataires-gérants : 41 en 2023, 43 en 2022, 47 en 2021... « Au total, depuis 2018, près de 22103 salariés auront quitté le réseau intégré de Carrefour France, soit 20% des effectifs. Si le groupe continue à ce rythme, d'ici deux ans il y aura davantage d'hypermarchés franchisés ou en location-gérance qu'intégrés », dénonce Dominique Moualek, délégué national de FO (première organisation) pour les hypermarchés Carrefour.

Le militant fustige « une délocalisation des emplois qui ne porte pas son nom », et qui s'inscrit, dit-il, dans un plan de réduction des coûts de 4 milliards d'euros d'ici à 2026. En réaction, à l'appel d'une intersyndicale comprenant FO, 200

salariés se sont rassemblés le 24 octobre dans et devant le Carrefour de Flers-en-Escrebieux, près de Douai (Nord), lequel est concerné par l'annonce.

Non-respect de la clause sociale

Car cette stratégie se fait au détriment des salariés. S'ils voient repris leurs contrats de travail avec les droits associés (ancienneté, salaire, qualification) et maintenus certains acquis (titres-restaurant, remise de 10% sur les achats, mutuelle-prévoyance, volontariat pour le travail dominical, congé de fin

de carrière) grâce à la « clause sociale » négociée dès 2018 par FO, « ils perdent, en moyenne, 1,5 à 2 mois de salaire par an » dans le processus d'externalisation. Après quinze mois, ils ne bénéficient plus des accords collectifs Carrefour.

Pis, « certains locataires-gérants ne respectent pas la clause sociale », constate le militant, exigeant que Carrefour France « mette fin aux contrats de location-gérance avec les partenaires indélicats ». En attendant, FO va renforcer l'accompagnement syndical de tous les salariés concernés, en dédiant une équipe à « leur accompagnement au quotidien ».

Élie Hiesse



© LAURENT GRANDGUILLOIT/AREA

Dans la branche de la récupération, FO obtient une augmentation linéaire de 3,8% pour 2024

Alors que l'inflation 2024 devrait s'établir à 2,6%, selon la Banque de France, FO a réussi à obtenir, le 5 octobre, une augmentation de 3,8% pour toute la grille des salaires conventionnels de la branche de la récupération (30 000 salariés). Elle est applicable en janvier 2024. « C'est un résultat significatif au regard des prévisions d'inflation. Même s'il est en deçà de notre première revendication d'une hausse linéaire de 5% », note Nathalie

Capart, secrétaire fédérale chargée de cette branche chez FO-Métaux.

Clause de revoyure

Mieux, la négociatrice FO a obtenu l'intégration dans l'accord (signé par tous les syndicats de la branche sauf un) d'une clause de revoyure, activable mi-2024. La branche de la récupération s'étant illustrée par des accords salariaux 2022 et 2023 déjà significatifs (respectivement

+4,5% et +4,7%), il aura fallu d'autant plus batailler, et plusieurs suspensions de séance, pour obtenir ces résultats. Les organisations patronales ont argué d'une baisse de 16% du chiffre d'affaires du secteur en 2022, en raison de la chute des cours et de la hausse des prix de l'énergie. Dans ce contexte, l'issue des négociations n'en est que plus marquante pour les salariés. « Le premier minima conventionnel, en pied de grille, est prévu à 1847,10 euros brut », appuie Nathalie Capart.

E. H.

POUR MON CSE, JE VOTE FO

Comme moi,
devenez acteur
de vos droits !

DEFENDRE - NEGOCIER - PROPOSER
JE VOTE FO
RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR

©force-ouvrière/2022

FO

force-ouvriere.fr

L'affaire France Télécom-Orange sur grand écran

Un documentaire revient sur le combat syndical mené au sein de France Télécom-Orange pour obtenir la condamnation des dirigeants et de leurs politiques de gestion des ressources humaines durant la privatisation de l'ancien établissement public.



« **P**ar la fenêtre ou par la porte. » Ainsi Didier Lombard, P-DG de France Télécom, proposait-il, en 2006, de pousser vers la sortie quelque 22 000 employés de l'établissement public dont la privatisation avait été lancée en 2004. S'ensuivra une vague de départs forcés, de dépressions, de suicides. En 2019, avec cinq cadres de son équipe dirigeante, l'homme devient

le premier président du CAC 40 à être condamné pour « harcèlement institutionnel caractérisé ».

Un documentaire éponyme de Jean-Pierre Bloc revient sur cette affaire qui avait choqué l'opinion française. À travers de nombreux témoignages de syndicalistes, le film rappelle les prémices du drame : le processus de préparation de la privatisation dès la fin des années 1980, largement retardé par les grèves des

agents de ce qui était alors un service fort de 155 000 fonctionnaires. « Il a fallu vider l'entreprise de la notion de service public », résume Danièle Linhart. La sociologue est l'une des neuf chroniqueurs (historiens, avocats, psychanalyste, économiste, professeur en droit du travail...) sollicités durant le procès en appel pour rédiger des chroniques et qui témoignent dans le film. Ils racontent ce qu'ils ont entendu : la mise en place d'une stratégie de la peur, les plans successifs déployés par les ressources humaines, les témoignages des salariés et de leurs proches, mais aussi le mépris de la part des prévenus, l'utilisation de tous les recours possibles pour retarder l'audience, les tentatives pour se défaire de leur responsabilité dans les suicides...

Une victoire quand même

Jean-Pierre Bloc rapporte surtout le combat syndical inédit mené pour que police et justice se penchent sur la question. Et cherche à montrer les perspectives ouvertes par la condamnation prononcée. Une condamnation amoindrie en appel (la prison ferme y a été remplacée par du sursis), mais « une victoire quand même », selon le réalisateur. « Voir Didier Lombard passer du statut d'employeur à celui de délinquant peut faire réfléchir un certain nombre de dirigeants », note Juliette Bourgeois, avocate spécialisée en droit du travail. « Cette décision consacre aussi la notion de harcèlement moral institutionnel et permet de faire entrer dans ce champ beaucoup de situations qui en étaient exclues jusqu'à présent. »

De nombreuses projections-débat sont prévues partout en France. Et le 4 décembre le film sera projeté à l'Assemblée nationale. Y sèmera-t-il quelques idées dans l'esprit des parlementaires pour améliorer organisation et conditions de travail ?

Sandra Déraillot

« Le temps des ouvriers », rediffusé sur Arte

« Le temps des ouvriers » revient sur une époque, du XVIII^e au XX^e siècle, marquée par l'émergence et le déploiement de l'industrialisation. Mais c'est aussi un quotidien, rythmé par des horaires, des mécaniques, des contrôles, des contraintes contre lesquelles les travailleurs salariés européens ont tenté de batailler de diverses manières. Stan Neumann conte l'histoire de ces luttes, plus ou moins pacifiques, dans une série documentaire en quatre volets. De la « perruque » aux tentatives de prise du pouvoir politique, documents d'archives (films et photos), interview d'historiens (souvent eux-mêmes anciens ouvriers ou fils d'ouvriers) européens, témoignages contemporains sont articulés par des séquences d'animation ludiques et la voix off de Bernard Lavilliers. Un véritable panorama des mouvements ouvriers européens. À voir absolument.

S. D.

« Le Temps des ouvriers » (2020), de Stan Neumann, quatre épisodes de 55 minutes, à voir en replay sur arte.tv jusqu'au 1^{er} décembre 2023.

« Par la fenêtre ou par la porte », un film de Jean-Pierre Bloc, 1h29. Sortie en salle le 8 novembre. Liste des projections-débat : www.parlafenetreouparlaporte.fr

Mickaël Bapté, délégué syndical chez Zoomalia : « Découvrir le syndicalisme a été une révélation »

Mickaël Bapté, 46 ans, est agent logistique et délégué FO chez Zoomalia, société de vente par Internet d'accessoires et de nourriture pour animaux de compagnie, dont le siège est situé à Saint-Geours-de-Maremne, dans les Landes. Dans cette entreprise, qui dispose aussi de magasins, il est le premier à avoir implanté un syndicat, ce qui relève du parcours du combattant.

Policier, artiste, commerçant, informaticien... À 46 ans, Mickaël Bapté semble avoir déjà vécu mille vies, et ce n'est visiblement pas fini. Entré chez Zoomalia en 2019 comme agent logistique, il a créé un syndicat FO en juin 2022 à l'occasion des élections professionnelles et a été élu au premier tour. Auparavant, il accompagnait déjà des salariés en difficulté, mais à titre individuel.

« Quand la situation s'est dégradée dans l'entreprise, j'ai poussé la porte de plusieurs syndicats, explique-t-il. À FO, j'ai apprécié l'écoute, l'humanité, et cette impression s'est confirmée lors des formations. Quand on discute tous ensemble, on se comprend, j'ai l'impression de faire partie d'une famille. J'aurais aimé découvrir le syndicalisme plus tôt, ça a été une révélation! »

Mais l'implantation du premier syndicat n'est visiblement pas du goût de la direction. « Depuis les élections, tous les membres du bureau du syndicat ont été licenciés ou amenés à démissionner, il ne reste plus que moi, explique Mickaël. La direction voudrait aussi me mettre dehors, mais j'ai un mandat de trois ans et je ne lâcherai pas. La bataille porte ses fruits, c'est ce qui me fait tenir. »

Le militant, affable, ne s'attendait pas à un combat si rude. L'entreprise connaît une croissance exponentielle. Au siège, la surface des entrepôts est passée de 3 000 à 18 000 mètres carrés en deux ans, tandis que le nombre de salariés a bondi de 50 en 2019 à 200 en 2021, pour revenir à 145 actuellement, mais auxquels s'ajoutent de nombreux

contrats en CDD ou en intérim.

Une formation de conseiller prud'homal

« L'entreprise a été reconnue à haut risque pour les troubles musculo-squelettiques et les risques psychosociaux par l'inspection du travail », explique-t-il. Certains salariés ont pu cumuler jusqu'à 20 tonnes de port de charges lourdes par

jour. Il évoque aussi de nombreux burn-out, accidents du travail, démissions, malaises... et des objectifs de plus en plus inatteignables. Le dossier, suivi par l'inspection du travail et la Carsat, est aujourd'hui entre les mains d'un cabinet d'expertise. « L'entreprise est dans le déni, mais je continue mon combat pour la défense des salariés », prévient-il.

Mickaël se bat aussi pour avoir accès aux comptes de l'entreprise et sollicite pour cela la médiation de l'inspection du travail. « Depuis un an, la direction dit que l'entreprise va mal et va couler. Mais les chiffres ne sont pas à jour, on me donne des informations partielles, au compte-gouttes », déplore celui qui a combattu l'an dernier la mise en œuvre d'un projet de rupture conventionnelle collective.

Lorsqu'il aura remis d'aplomb l'équipe FO au siège de l'entreprise, il compte se tourner vers les magasins, dont une



trentaine ont ouvert cette année dans toute la France. « Les salariés sont eux aussi sous pression des managers, on ne doit pas les laisser seuls », prévient le militant.

En parallèle, il fourbit ses armes juridiques. Il a repris des études de droit et vient de finir une formation pour devenir conseiller prud'homal. Son but : « être plus opérationnel et accompagner des salariés dans d'autres entreprises ». Le syndicat l'a aussi fait sortir de sa réserve. « Jusqu'à présent, on ne m'avait pas entendu dans l'entreprise, mais là on est dans le jus, il faut parler plus », lance-t-il dans un grand rire.

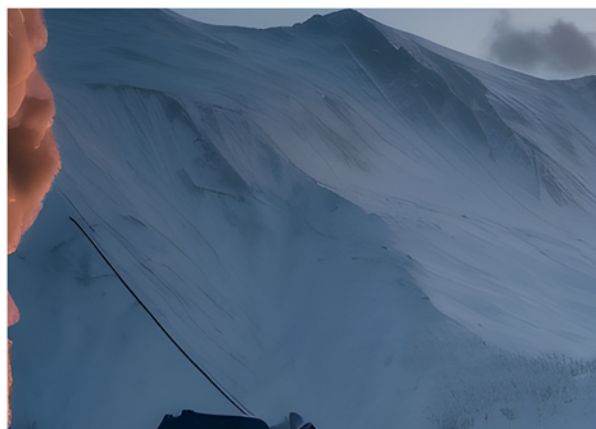
S'il envisage de se reconverter dans le droit, Mickaël ne compte pas pour autant abandonner ses activités artistiques, la musique et le slam, mais avec des textes qu'il souhaite désormais plus militants.

Clarisse Josselin

FO

**SALAIRES, LOGEMENT
ASSURANCE CHÔMAGE
CONDITIONS DE TRAVAIL**

SAISONNIERS



AVEC **FO**

**EXIGEZ
UN LOGEMENT
DÉCENT**